Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 82 Cote : 11NUM/1R1304_04

FICHE CREEE

Nom : Roussier

Prénoms : Joseph Emile Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 850

Classe de mobilisation : 1896

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 février 1876, à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, profession de Cultivateur fils de Pierre et de Grossat Philomène, domiciliés à St Georges d'Esp^che, canton d'Heyrieux, département de l'Isère

N° 39 de tirage dans le canton d'Heyrieux

SIGNALEMENT.

Cheveux ers, sourcils chatains foncés, yeux gris, front ordinaire, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1 ^re partie de la liste du recrutement cantonal (_____ ^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

ajourné en 1897 et 1898.
Incorporé le 14 Novembre 1899 m^le 141
Arrivé au corps et soldat de 2e classe dédit jour.
Envoyé en congé le 22 Septembre 1900 en attendant son passage dans la réserve.
Certificat de bonne conduite : Accordé

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1900

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		NUMÉRO sur le registre matricule du corps.
Dans l'armée active.	99e Régiment d'Inf^te	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	14e Inf^te Lyon Guerre	1733
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	109e Reg^t d'Infie AFFECTATIONS d'après guerre 99 reg^t d'inf^te	17738

Rm 98

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
Février 1901	Lyon route de Vaise		
30 7bre 1901	St Clair	Rhône BC	R
14 Novembre 1901	Sont de Lyme Grand Genève chez Gérier chapelier	Suisse près Genève Suisse	R
4 Sept. 1905	St Georges d'Espéranche Hôtel Garnotti	Vienne	R

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 718

Régt d'Infanterie de Lyon Guerre

A accompli une 1re période d'exercices dans le 99e Reg^t d'Inf^te du 23 août au 14 7bre 1908

A accompli une 2e période d'exercices dans le 99e Régiment d'Infanterie du 27 avril au 13 mai 1909

Passé dans l'armée territoriale le 1er OCTOBRE 1910

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 549

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale

Aux armées du 1er Août 1914, arrivé au corps le 4 Août 1914

Mis le 17 janvier 1919, en congé illimité de démobilisation 92e échelon - N° 462

par le dépôt du 99e Rt Inf^te

se retire à St Georges d'Espéranche

A accompli une période d'exercices dans le 109e Reg^t d'Infanterie du 1er au 9 Août 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le 10 Novembre 1915

Campagnes contre l'Allemagne : Intérieur simple du 4 Août 1914 au 5 Octobre 1914 Aux Armées du 6 Octobre 1914 au 26 Janvier 1919

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1er Novembre 1900	1er Novembre 1910 1er OCTOBRE	1er Novembre 1916 1er OCTOBRE 1917	1er Novembre 1922 1er OCTOBRE 1924	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 250-147-06. 3